

8èmes Journées nationales de France urbaine

Le Creusot, 16 & 17 octobre 2025

Jeudi 16 octobre 2025 – 14h00-17h00

Visite-Atelier n° 4 : Déchets et Principe du “Pollueur-Payeur”

Responsables France urbaine :

- Delphine Bourdin, conseillère Développement durable et Europe
- Maëva Fleytoux, conseillère Transition écologique, eau et biodiversité
- Jean-Sébastien Sauvourel, conseiller Transition écologique, énergie et urbanisme durable

Animation : Delphine Bourdin, conseillère Développement durable et Europe

Intervenants pressentis (sous réserve de leur disponibilité) :

- les **co-présidents de la commission Economie circulaire et ESS** de France urbaine
- un représentant du **cabinet de Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
- un représentant de la **Direction générale des entreprises**, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- un représentant du **Collectif des Éco-Organismes**
- un représentant du **Secrétariat général à la planification écologique** (SGPE)

Problématique :

Au vu du contexte en matière d'économie circulaire et les difficultés constatées pour une mise en œuvre effective et opérationnelle dans les territoires, un des points à éclaircir par le Gouvernement, est le sujet crucial de la gouvernance des filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP) et leur multiplication depuis la loi Anti-Gaspillage et économie circulaire (AGEC) de 2020, avec les conséquences que cela a pu avoir pour les collectivités en charge de la gestion du service public de la gestion des déchets.

On constate en effet que la dimension des écosystèmes territoriaux est constamment sous-estimée dans les prises de décisions au niveau national avec des impacts négatifs conséquents pour les territoires, comme en témoigne la [tribune conjointe](#) du 3 juin soutenue par plusieurs réseaux, intitulée, « *Pour une économie circulaire territoriale, levier de développement économique, de cohésion sociale et de transition écologique* ».

Se pose également la question des modèles industriels : une réflexion semble désormais nécessaire sur comment les éco-organismes des filières REP, avec également l'appui de l'ADEME, pourraient soutenir l'investissement dans des outils industriels (recyclage/réemploi) portés par des collectivités, créant ainsi des exutoires pour certains produits/certaines matières, tout en permettant d'améliorer la performance.

Dans cette perspective, un travail de fond doit se poursuivre dans une logique de planification, notamment concernant la dimension économie circulaire dans les contrats de réussite pour la transition écologique (CRTE), afin de faire atterrir et rendre opérationnels les objectifs de la transition écologique fixés au niveau national, comme au niveau européen (qui commence par ailleurs à prendre pour modèle la France, premier pays à développer le système des filières REP).

Déroulé :

Introduction par les co-présidents de la commission Economie circulaire & ESS de France urbaine

1. Renforcer au niveau national le cadre du soutien à une économie territoriale de proximité vertueuse, circulaire et solidaire

Thématiques à aborder : La reconnaissance du rôle des filières circulaires et solidaires dans les enjeux de réindustrialisation et de développement économique du pays. La nécessité de mesures de soutien aux démarches de coopération territoriale autour de ces enjeux. Il n'est pas seulement question de gestion des déchets et d'économie circulaire, mais bien de préservation des capacités productives des territoires, de relocalisation de chaînes de valeur, de réduction de la dépendance aux approvisionnements extérieurs, et de création d'emplois industriels non-délocalisables et accessibles aux compétences disponibles. Mais aussi de l'intégration de l'économie circulaire dans les travaux en cours sur la territorialisation de la planification écologique et l'atterrissage dans les Contrats de réussite de la transition écologique (CRTE).

- Représentant du **cabinet de Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
 - Représentant du **Secrétariat général à la planification écologique** (SGPE)
- ⇒ Echange avec les participants

2. Modèles et outils industriels en matière d'économie circulaire portés par les territoires : quel rôle pour les éco-organismes ?

Thématiques à aborder : La gouvernance des filières REP et ses impacts territoriaux. Le financement et la structuration des filières locales de recyclage et de réemploi. Le rôle de l'ADEME et des éco-organismes dans le soutien à l'investissement public. La question des modèles industriels : une réflexion semble désormais nécessaire sur comment les éco-organismes des filières REP, avec également l'appui de l'ADEME, pourraient soutenir l'investissement dans des outils industriels (recyclage/réemploi) portés par des collectivités, créant ainsi des exutoires pour certains produits/certaines matières, tout en permettant d'améliorer la performance. Les enjeux de performance, de planification et de cohésion dans la gestion des déchets.

- Représentant de la **Direction générale des entreprises**, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- Représentant du **Collectif des Éco-Organismes**

⇒ Echange avec les participants

Mot de conclusion par les co-présidents de la commission Economie circulaire & ESS de France urbaine